



Accès à la terre et problèmes fonciers au Togo

Association Espace Vie et Action Togo



Résumé

A travers son témoignage, l'association Espace Vie et Action-Togo plaide pour une révision de la gouvernance foncière au Togo afin de remédier à la situation d'insécurité foncière dans laquelle se trouvent les paysans togolais, qui représentent les $\frac{3}{4}$ de la population. Selon l'association, il existe une réelle urgence à agir pour éviter la disparition de la paysannerie togolaise, confrontée à un phénomène d'acquisitions massives de terres depuis le début des années 2000. Les principaux défis identifiés dans ce rapport concernent la cohabitation entre le droit coutumier et le droit foncier « moderne », la consolidation de l'accès des femmes au foncier et le renforcement des institutions décentralisées de gestion du foncier.

Éléments factuels et analytiques

- > L'association a identifié 3 modes prédominants d'acquisition massive de terres :
 - des nationaux qui s'approprient violemment la terre pour la revendre ensuite
 - des multinationales qui louent la terre pour produire des agrocarburants
 - des entreprises locales et nationales
- > La population togolaise est essentiellement agricole (74,7% de la population totale du pays). Cette couche agricole est constituée aux trois quarts de petits agro-éleveurs dont 80% pratiquent l'élevage des espèces à cycle court. L'agriculture familiale fournit l'essentiel de la production nationale et assure les revenus des ménages agricoles
- > Le Togo fait partie de 2 sous-ensembles régionaux - la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) - qui contribuent à une intégration poussée des pays membres en matière de politiques économiques et agricoles. Fin 2015, la CEDEAO entamait son processus de révision de sa politique foncière.
- > Comme dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest, la gouvernance du foncier est marquée par la cohabitation entre le droit foncier coutumier et le droit foncier « moderne ». La législation foncière « moderne » n'a pas réussi à réduire l'importance des droits fonciers coutumiers au Togo, surtout en milieu rural où ils sont encore prédominants, mais néanmoins quasi-inopérants face aux investisseurs nationaux et internationaux.
- > Garanti par les traités internationaux signés par le Togo, l'accès des femmes au foncier se fait néanmoins principalement via le droit coutumier patrilinéaire. Marqué par de nombreuses conditions restrictives (interdiction de transmission aux descendants, interdiction de vente),

Synthèse

l'accès des femmes au foncier se matérialise principalement par l'usufruit et la location, deux modalités d'accès dont la conséquence est l'insécurité foncière.

Propositions

L'association liste plusieurs mesures qui viennent alimenter une stratégie pour traiter la question des droits fonciers et des accaparement des terres en prenant en compte le droit des autochtones et la préservation de la biodiversité :

- Reconstruire le cadre législatif (revoir le cadre foncier)
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires aux institutions décentralisées de gestion foncière
- Améliorer la transparence et le suivi des transactions foncières